

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

DE NANTES

**Répertoire numérique
des minutiers de la correspondance
de Pierre DUPRE, commissaire départemental à PREVEZA,
SAINTE-MAURE et VONITZA (Grèce)**

17 décembre 1797 - 2 juillet 1798

2 volumes

ml : 0,05

Petits fonds

Nantes, octobre 1995

INTRODUCTION

Les deux volumes de correspondance de Pierre Dupré, "commissaire départemental à Preveza, Sainte-Maure et Vonitza", couvrent la période décembre 1797 - juillet 1798.

Les îles ioniennes (Corfou, Paxos, Sainte-Maure, Ithaque, Céphalonie, Zante, Cérigo et quatre établissements de terre ferme, Preveza, Vonitza, Parga et la forteresse de Butrint), jusqu'alors vénitiennes, ont été cédées à la France par le traité de Campo-Formio (17 octobre 1797) et organisées en départements : Corcyre, Ithaque et Mer Egée. Leur existence fut éphémère ; la flotte russo-ottomane, profitant de l'expédition napoléonienne en Egypte, s'en empara durant l'automne 1798.

Pierre Dupré fut d'abord un négociant en bois de construction. Installé à Larta (Arta, Grèce), il fournissait à l'arsenal de Toulon des bois d'Albanie. Descorches, premier envoyé de la République à Constantinople, le chargea de l'agence consulaire de Larta. En septembre 1797, le général Gentili, gouverneur des Sept-Iles, le nomma commissaire du pouvoir exécutif dans les places de Sainte-Maure, Preveza et Vonitza, en raison de sa connaissance de la région.

Ces trois places semblent alors constituer une subdivision du département d'Ithaque dont le chef-lieu est Céphalonie. Le 15 janvier 1798, Dupré écrit à l'adjudant-général Rose, chef d'état-major du général Chabot, successeur de Gentili, lui demandant de le nommer commissaire du département d'Ithaque et de le charger en particulier de la fourniture des troupes du département et des hôpitaux ; en vain. Il demeura à Préveza et effectua quelques séjours à Larta où il continuait à exercer des fonctions consulaires et dans les deux autres places de sa circonscription. Après la perte provisoire des îles ioniennes par la France, Dupré, qui semble avoir souffert physiquement (il évoque dans sa correspondance des problèmes de santé) et moralement⁽¹⁾, demanda des secours. Il fut par la suite nommé vice-consul à Trébizonde.

.../...

(1) "J'eus besoin de mettre en oeuvre tous les moyens imaginables pour contenir dans le devoir des populations barbares, ignorantes et superstitieuses, qui sentaient peu le prix de la liberté" (lettre de Dupré au ministère des Relations extérieures, 4 vendémiaire an 8, M.A.E.-Paris, Personnel, 1ère série, volume n° 26).

Les deux cahiers conservés, très détériorés, contiennent la copie de la correspondance échangée avec les autorités françaises des îles ioniennes, des lettres en italien adressées à la municipalité ex-vénitienne de Sainte-Maure, et quelques lettres en grec adressées aux "commandants turcs et leurs subalternes", correspondance importante en raison des problèmes de "confination" (lettre du 28 floréal an VI).

On ne peut que regretter la perte des dépêches reçues, et des correspondances et registres relatifs aux questions de chancellerie. On déplore également l'absence des dépêches postérieures au 2 juillet 1798, et en particulier celles relatives aux sièges de Preveza et de Sainte-Maure par les Ottomans.

Les archives de l'ancien consulat de France à Larta ne sont pas conservées, ni même les dépêches reçues de ce poste par le secrétariat d'Etat à la Marine puis le ministère des Affaires étrangères pour la période 1732-1813. Par contre, le fonds de l'ambassade de France à Constantinople, conservé à Nantes, contient quelques dépêches échangées avec Larta pour cette période (série D - correspondance avec les échelles, Larta). BR.

Inventaire

- | | | |
|----|--|--|
| 1* | Minutier de la correspondance du commissaire départemental français à Preveza, Sainte-Maure et Vonitza | 27 frimaire an VI
(17 décembre 1797) -
15 ventôse an VI
(5 mars 1798) |
| 2* | <i>Idem</i> | 18 ventôse an VI
(8 mars 1798) -
14 messidor an VI
(2 juillet 1798) |
-